



Les ventes de panneaux solaires ont connu un rebond considérable en 2020.



La ruée vers les panneaux solaires en 2020 a été le résultat de l'annonce que le compteur de réduction pour les propriétaires de nouvelles installations cesserait après le 31 décembre 2020.

En investissant en 2020, les gens espéraient profiter des avantages du compteur de réduction pendant encore 15 ans et faire ainsi un investissement rentable.

5,8 % des propriétaires (= propriétaires de maison, sans compter les locataires et les propriétaires d'appartement) ont installé des panneaux solaires en 2020. En 2019, ce chiffre était de 3,4 %.

L'augmentation est particulièrement remarquable en Flandre et dans la région de Bruxelles-Capitale, où elle passe de 3,8 % en 2019 à 7,8 % en 2020. En Wallonie, par contre, on constate une baisse de 2,6 % à 2,1 %.

Si nous examinons les trois régions par catégorie d'âge, nous obtenons les résultats suivants :

- Entre 25 et 39 ans, l'installation de panneaux solaires a augmenté de 4,2% en 2019 à 9,3% en 2020
- Entre 40 et 54 ans, on constate une augmentation de l'installation de panneaux solaires de 3,3 % en 2019 à 5,2 % en 2020
- Entre 55 et 74 ans, l'installation de panneaux solaires a augmenté de 3 % en 2019 à 4,3 % en 2020

Cependant, au début de 2021, la Cour constitutionnelle a annulé la décision concernant les compteurs de démantèlement.

Le gouvernement a alors décidé que les 101 000 propriétaires directement concernés par un compteur numérique recevraient une compensation unique en 2021. Il y aura également une compensation pour les propriétaires qui n'ont pas encore obtenu de compteur numérique.

Il faut espérer que les gens continueront à être convaincus que les panneaux solaires resteront un investissement rentable en 2021, en partie grâce à la prime de 1 500 euros.

ⁱ source : enquête annuelle d'Essencia Marketing sur la rénovation